

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Jeudi 06 juillet 2017

De 18 h 10 à 18 h 50

Nombre de membres présents : 15 Quorum : 13
Membres absents excusés : 8
Membres absents : 0
Membre invité, à titre consultatif : 0

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme GAMAURY, Mme TOURENNE, Mme DUPIOL, Mme MARZAT, Mme FERREIRA, M. BROCHARD, M. MICHELETTI, M. NETO, Mme BISCH, Mme PREVOT, M. BROUET, Mme ESPINOZA, Mme BOISSEAU, Melle JANNAIRE.

INVITES : M. DULON secrétaire de direction

EXCUSES :

Mme GOT, Mme BACCIALONE, Mme LAVERGNE, Mme DESCHAMPS, Mme BACCIALONE, Mme BENAVENT, Mme NOYER-RONTEIX, Melle DUESO.

Présidente:

P.BERNON, Principale

Secrétaires :

Mme BOISSEAU et Monsieur DULON,

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h10.

1.1 ORDRE DU JOUR A MODIFIER

Madame Bernon propose aux membres du CA d'adopter l'ordre du jour modifié (ajout de la *modification du règlement intérieur, des contrats AED et des logements*).

Mme Bernon propose que M. Dulon et Madame Boisseau soient secrétaires de séances. Le CA y consent. Il y a quatorze votants, pour l'instant.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des 14 votants. :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

1.2 ADOPTION DU PV DU CA N°5 du 23 mai 2017

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV. M. Allais a demandé avant le conseil une modification dans l'annexe 1 jointe au PV (lui attribuer la paternité de la proposition de nom du collège : « collège de la côte d'argent »). On procède donc au vote et le PV du CA du 23 mai 2017 est adopté à l'unanimité par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

1.3 MODALITES DE LA RENTREE

Madame Bernon présente les modalités selon lesquelles la rentrée des élèves sera organisée en septembre 2017 :

Le lundi 4 septembre : Rentrée des sixièmes (de 8h30 à 17h)

Le mardi 5 septembre : (Pas de 6^{èmes}). Rentrée des 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}

Le mercredi 6 septembre tous les élèves.

Pas de vote requis.

1.4 CONTRATS AED et CAE

Madame Bernon explique que le collège est en sous-effectif. Normalement, il devrait être doté de 4,5 postes or nous n'en avons que 4, éventuellement complétés par deux CAE. Le collège accueillera 20 élèves de plus à la rentrée. Le collège aura cinq AED (assistants d'éducation à des quotités diverses) et trois CUI-CAE (dont un pour la cuisine).

Monsieur Brouet arrive. Le nombre de votants passe à 15.

Madame Bernon demande de procéder au vote, qui ne concerne que le nombre de postes, pas l'identité de ceux qui occuperont ces postes.

La proposition de deux contrats d'AED à 100% est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La proposition de deux contrats d'AED à 75% est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La proposition d'un contrat d'AED à 50% est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La proposition de deux contrats d'AED-AESH (soutien élèves handicapés) à 50% est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La proposition d'un contrat CUI-CAE (restauration et entretien-20h) est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La proposition de deux contrats CUI-CAE (appui éducatif) est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

1.5 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (document fourni)

Madame Bernon indique quels sont les changements (les parties du texte en rouge). Ces modifications portent notamment sur l'interdiction du portable et les conduites à risques dans l'enceinte du collège et lors des voyages (produits illicites).

Mme Prévot demande une correction orthographique (« /es lundi, mardi, jeudi et vendredi »).

Madame Bernon fait procéder au vote. La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

1.6 LOGEMENTS

Madame DUPIOL présente les trois mesures soumises au vote (un vote pour chaque) et explique les raisons de ces modifications :

- Changement d'affectation du logement occupé par la CPE (qui quitte son logement).
- Attribution des logements par NAS (Nécessité Absolue de Service) dans l'ordre de priorité suivant :
 - Logement 1 : le chef d'établissement
 - Logement 2 : le gestionnaire
 - Logement 3 : le principal adjoint
 - Logement 4 : l'ATTE (ouvrier qualifié du collège)
- Sous réserve de dérogation : convention d'occupation du logement de la gestionnaire. Madame Dupiol demande comme l'an passé l'autorisation de résider chez elle et laisse le logement à Madame Gamaury qui est affectée à la rentrée au collège de Pauillac où elle ne dispose pas de logement (les logements sont en cours de rénovation).

Madame Prévot s'étonne de ces arrangements. Il est rappelé que les logements sont la propriété du département qui les affecte selon ses besoins sur proposition des établissements. Par ailleurs, la situation de Madame Gamaury n'est que temporaire puisque l'an prochain elle aura un logement à Pauillac.

Madame Bernon fait procéder aux trois votes successifs :

Le changement d'affectation du logement occupé par la CPE est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

L'attribution des logements par NAS est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

La convention d'occupation du logement de la gestionnaire est adoptée à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

1.7 PROJETS 2017/2018 (document fourni)

Madame Bernon présente le document récapitulant l'ensemble des actions et projets prévus, en précisant que ceux écrits en rouge nécessitent un financement. Elle indique qu'elle n'a noté que certains des promoteurs des projets mais que la liste n'est pas exhaustive (de nombreux projets concernent plusieurs enseignants). Les actions ayant un impact financier pour l'établissement ne seront mises en œuvre que si celui-ci obtient les subventions espérées.

Monsieur Brouet demande des précisions sur les voyages des 3èmes. Madame Bernon rappelle qu'il n'y aura plus de voyages sur ce niveau car la priorité est donnée à la préparation du DNB et de l'orientation des élèves.

Madame Bernon ajoute qu'il y aura un important budget consacré au PSC1 (brevet premiers secours) car il y a beaucoup de matériel à remplacer.

Un mini-séjour est prévu par les professeurs d'EPS (financement par des actions, course par exemple) les 11, 12 et 13 juin (révision le matin, essentiellement, et activités sportives l'après-midi).

Madame Bernon fait procéder au vote.

Le principe des projets et actions 2017/2018 est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

1.8 VOYAGE

Madame Bernon précise que le financement des voyages prévus sera effectué à la rentrée de septembre et qu'il ne s'agit ici que de valider le principe de ces voyages, présentés précédemment dans les projets. La participation demandée aux familles restera similaire à l'année écoulée.

1.9 QUESTION DE MONSIEUR BROUET

Quand les élèves auront-ils leur brevet PSC1 ?

Madame Bernon lui répond que celui-ci sera remis à chaque élève concerné le samedi 18 novembre 2017, lors de la remise officielle des brevets des collèges, à la salle des fêtes de Lacanau.

Madame Bernon clôt le CA à 18h50.

Le secrétaire A. DULON	La secrétaire adjointe M-H. BOISSEAU	La Présidente P. BERNON
-------------------------------	---	--------------------------------